



## COMMUNIQUE DE PRESSE

semaine 39

### ALERTE AUX FRAUDES ET ESCROQUERIES AUX ENTREPRISES

**PME en péril après une escroquerie au "faux président" :  
le MEDEF rappelle son partenariat  
avec la Direction Centrale de la Police Judiciaire  
pour lutter contre les fraudes et les escroqueries aux entreprises**

Une PME de Bressuire (Deux-Sèvres) connaît de graves difficultés financières après avoir été victime d'une escroquerie au "faux président". Cette escroquerie lui a coûté près de 1,6 million d'euros de trésorerie.

Pour le MEDEF, ce cas n'est pas isolé et il convient de rappeler que les entreprises françaises sont victimes de fraudes et d'escroqueries d'envergure qui alimentent financièrement des réseaux liés à la criminalité organisée transnationale : escroquerie aux faux ordres de virement (faux fournisseur...), « fraude aux encarts publicitaires », escroquerie par un client défaillant procédant à des commandes massives détournées...

Ainsi, 1200 plaintes ont été déposées ces trois dernières années pour les seules escroqueries aux faux ordres de virement.

C'est pourquoi le **MEDEF et la Direction Centrale de la Police Judiciaire** ont noué en janvier 2015 un **partenariat afin de renforcer la lutte contre toutes ces formes de fraudes et d'escroqueries.**

Cette coopération inédite s'appuie sur la **collaboration entre les adhérents du MEDEF et les services territoriaux de police judiciaire de leur ressort.**

Elle repose sur l'échange régulier d'informations en matière de fraudes et d'escroqueries – dans le respect des impératifs liés à la préservation du secret des affaires – et sur la prévention.

Le MEDEF et la Police Judiciaire échangent ainsi des informations essentielles à la lutte contre ces phénomènes criminels. La Police Judiciaire fournit conseils et assistance aux dirigeants de TPE-PME dans les démarches judiciaires à mettre en œuvre en cas de fraudes ou d'escroqueries avérées.